



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SMEE - PNT - PB/OM

ddtm-chasse@bouches-du-rhone.gouv.fr

www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Demande d'autorisation de transport et d'introduction de lapins de garenne issus d'un élevage professionnel

Demande à remplir et à adresser à :
Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône
adresse mail : contact@fdc-13.com
qui, après avis, transmettra à la DDTM 13



950 chemin de Maliverny
13540 Puyricard

Tél. 04.42.92.23.68
Fax 04.42.92.26.48

www.fdc-13.com

• **Demandeur** :

Association de chasse de de :

Nom – Prénom : N° de téléphone :

Qualité : Président Autre (préciser si le responsable d'est pas le demandeur) :

Adresse mail : @

Adresse :

Code postal Commune.....

• **Origine des animaux** indiquer nom, prénom et adresse du ou des élevages professionnels :

.....
.....
.....

• **Période(s) de l'introduction** :

.....

• **Nombre d'animaux** :

• **Lieux de l'introduction** : Joindre l'autorisation écrite du détenteur du droit de chasse si celui-ci n'est pas le demandeur :

➤ dans un secteur ou leur présence est susceptible de n'apporter aucune nuisance

Sur la commune de : Département :

Aux lieux dits :

• **Motif(s) de l'introduction** : Renforcement de population Parc d'élevage Autres (préciser)

Fait à

Le : Signature :

Avis de la Fédération Départementale des Chasseurs 13 :

Date :

Favorable

Défavorable préciser le motif :

Cachet et signature :

.....

AUTORISATION DE LÂCHER DE GIBIER VIVANT ISSUS D'UN ELEVAGE PROFESSIONNEL N ° 2019-L

Conformément à : - l'Arrêté Ministériel du 07 juillet 2006, modifié, portant sur l'introduction dans le milieu naturel de grand gibier ou de lapins et sur le prélèvement dans le milieu naturel d'animaux vivants d'espèces dont la chasse est autorisée,
- l'article L.424-11 du Code de l'Environnement et aux délégations de signatures en vigueur,

Le Chef du Service Mer, Eau et Environnement, autorise :
le lâcher de Lapins de garenne dans les conditions précisées ci-dessus.

Fait à Marseille, le

Pour le Directeur Départemental,
Le Chef du Pôle Nature et Territoires

cadre réservé à la DDTM 13